



Doit on partager une partie de l'assurance vie?

Par **laitchacha**, le **28/06/2013** à **23:08**

Bonjour!

Excusez moi je vous déranger mais je suis très embêtée. Voila mes parents ont hérité des assurances vies de mon grand père comme il était écrit dans son testament. les assurances ont certifié à mon père que cet argent serait intouchable malgré les menaces des cousins et cousines qui le réclament. Sauf qu'aujourd'hui ils ont reçu une lettre d'un avocat leur expliquant que selon la loi l'argent versé sur l'assurance vie 3 mois avant le décès mon grand père devait faire parti de la succession et que du coup s'ils ne donnaient pas les 83000 euros ils les traîneraient en justice. Comment est ce possible sachant qu'il y a un notaire qui gère la succession et qu'il nous a toujours dit que cet argent appartenait à mes parents?merci d'avance de tout mon coeur.